

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-2336 rév. 10**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

GINGER LBTP NC

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ENVIRONNEMENT / AMIANTE**ENVIRONMENT / ASBESTOS**

réalisées par / *performed by :*

Laboratoire Amiante GINGER LBTP Nouméa
1 bis rue Berthelot - BP 821
98845 NOUMEA - Nouvelle Calédonie

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **26/06/2024**

Date de fin de validité / *expiry date* : **31/12/2024**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment-Electricité,
Pole manager - Building-Electricity,

Kerno MOUTARD

Pi, l'Adjointe au Directeur de Section

DocuSigned by:
Florence SIMONUTTI
1E72B235B6AD4A0...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-2336 Rév 9.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-2336 [Rév 9](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE
à l'attestation N° 1-2336 rév. 10

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

Laboratoire Amiante GINGER LBTP Nouméa
1 bis rue Berthelot - BP 821
98845 NOUMEA - Nouvelle Calédonie

Dans son unité :

- **Laboratoire Amiante GINGER LBTP Nouméa**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Accréditation Non Valide

Unité technique : **Laboratoire Amiante GINGER LBTP Nouméa**

L'accréditation porte sur :

| ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage - Prélèvement | | | |
|---|--|--|---|
| <i>Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis</i> | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air intérieur | Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement. Détermination de la durée de prélèvement et du nombre de prélèvements Sélection de la méthode de simulation à mettre en œuvre | NF EN ISO 16000-7 GA X 46-033 (août 2012) * Norme abrogée |
| Air intérieur | Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante | NF X 43-050 (2021) * |

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation.*

| ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement | | | |
|--|---|---|--|
| <i>Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail</i> | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air des lieux de travail | Etablissement de la stratégie d'échantillonnage pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement en fonction du type d'activité Détermination de la durée de prélèvement et du nombre de prélèvements | NF EN ISO 16000-7 GA X46-033 (août 2012) * Norme abrogée NF X 43-269 (2017) * |
| Air des lieux de travail | Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Prélèvement individuel ou statique par pompage sur membrane filtrante | NF X 43-269 (2017) * |

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation.*

| ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage - Prélèvement | | | |
|---|--|--|---|
| Essais concernant la recherche de fibres dans l'air des lieux de travail (HP ENV) | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air des lieux de travail | Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres | Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement en fonction du type d'activité Détermination de la durée totale de prélèvement et du nombre de prélèvements | XP X 43-269 (mars 2002) * NF EN ISO 16000-7 Méthode interne I-A-MO-17 * |
| Air des lieux de travail | Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres | Prélèvement individuel ou statique par pompage sur membrane filtrante | XP X 43-269 (mars 2002) * |

* *Portée FIXE* : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

| ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques | | | |
|---|------------------------|---|--------------------------------|
| Essais concernant la recherche de fibres dans l'air des lieux de travail (HP ENV) | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air des lieux de travail | Fibres | Transparisation de la membrane filtrante Comptage par Microscopie Optique en Contraste de Phase (MOCP) | XP X 43-269 (mars 2002) * |

* *Portée FIXE* : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais décrits en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation.

| ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage - Prélèvement | | | |
|--|--|---|--|
| <i>Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air ambiant</i> | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air ambiant | Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Définition de l'objectif de mesurage (en relation avec la nature des sources) Choix des emplacements de prélèvement. Détermination de la période et de la durée de prélèvement Détermination du nombre de prélèvements | NF EN ISO 16000-7 GA X 46-033 (août 2012) * Norme abrogée Méthode interne I-A-MO-17 * |
| Air ambiant | Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante | NF X 43-050 (2021) * |

* *Portée FIXE* : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

| ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage - Prélèvement | | | |
|--|--|---|---|
| <i>Essais concernant la recherche de fibres d'antigorite dans l'air (HP ENV)</i> | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air intérieur Air des lieux de travail Air ambiant | Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres | Définition de l'objectif de mesurage (en relation avec la nature des sources) Choix des emplacements de prélèvement. Détermination de la période et de la durée de prélèvement Détermination du nombre de prélèvements | NF EN ISO 16000-7 GA X 46-033 Méthode interne I-A-MO-17 * |
| Air intérieur Air des lieux de travail Air ambiant | Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres | Prélèvement individuel ou statique par pompage sur membrane filtrante | Méthode interne I-A-MO-17 * NF X 43-269 (2017) |
| Air intérieur Air des lieux de travail Air ambiant | Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres | Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante | NF X 43-050 |

* *Portée FIXE* : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **26/06/2024** Date de fin de validité : **31/12/2024**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-2336 Rév. 9.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

Accréditation Non Valide